



Publié le : 12/11/2010
Transmis en préfecture le : 15/11/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations

Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 5 NOVEMBRE 2010

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 29 octobre 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

(Secrétaire de Séance : M. Sébastien COSTEUR)

Présents (145) : M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COISNE, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, M. DELEBARRE, M. DELRUE, Mme DEMESSINE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, Mme DUHEM, M. DUJARDIN, M. DUQUENNE, M. DURAND, M. DURAND, M. DUSAUSOY, M. DUVAL, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, M. LANNOO, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. RENARD, M. RICHIR, Mme ROCHER, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, Mme TELALI, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE.

Excusés ayant donné pouvoir (25) : M. BELIN (pouvoir à Mme DEMESSINE), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), Mme BRESSON (pouvoir à M. TIR), M. DARMANIN (pouvoir à M. LEPRETRE), M. DAVOINE (pouvoir à Mme DUHEM), Mme DELACROIX (pouvoir à M. GABRELLE), M. DROART (pouvoir à M. PICK), M. GERARD (pouvoir à M. DELEBARRE), M. HOUSSIN (pouvoir à M. LOOSVELT), Mme KRIEGER (pouvoir à M. COUSIN), M. LEGRAND (pouvoir à Mme SCHARLY), M. LEMOISNE (pouvoir à M. RABARY), M. MARCHAND (pouvoir à M. MERTEN), M. MASSART (pouvoir à Mme MAUROY), Mme MULLIER (pouvoir à Mme RUSQUART), M. MUTEZ (pouvoir à Mme REIFFERS), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. CACHEUX), M. REMORY (pouvoir à M. JACOB), Mme RINGOTTE (pouvoir à M. GADAUT), M. RONDELAERE (pouvoir à M. BAILLOT), M. TARDY (pouvoir à M. VERBRUGGE), Mme VANCOILLIE (pouvoir à Mme STANIEC WAVRANT), M. VERCAMER (pouvoir à M. PAUCHET), M. VIGNOBLE (pouvoir à M. CAUCHE), M. WILLOCQ (pouvoir à M. BOCQUET).

AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT – PARC PRIVE & POLIT. SOLIDARITE

Accueil et hébergement provisoire et d'urgence.

Propositions de Lille Métropole pour un plan d'actions.

Publié le : 12/11/2010 et Transmis en préfecture le : 15/11/2010

Séance du 05/11/2010

*AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT – PARC PRIVE & POLIT. SOLIDARITE***Accueil et hébergement provisoire et d'urgence.****Propositions de Lille Métropole pour un plan d'actions.**

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A LA MAJORITE (LE GROUPE «METROPOLE COMMUNES UNIES » n'ayant pas pris part au vote)**

Ont signé tous les membres présents

L'hébergement d'urgence est un domaine où une intervention publique partagée s'avère nécessaire, réactive et permanente : Lille Métropole et l'ensemble des communes doivent coordonner leurs mobilisations à l'égard des gens du voyage, des populations migrantes et des populations sans domicile.

Cette mobilisation doit pouvoir produire des réponses immédiates mais aussi permettre un travail en profondeur sur le moyen et le long terme, tout en maîtrisant l'évolution des demandes des populations concernées.

Au cœur des compétences de l'Etat, cet accueil ne peut se faire sans l'implication des communes et la responsabilité des maires doit être accompagnée.

C'est cette intervention partagée entre l'Etat, Lille Métropole et les communes qui contribue à assurer dignité, salubrité, sécurité et tranquillité publiques.

Cette délibération vise à présenter un plan d'actions et des axes de réflexion en faveur de l'accueil et de l'hébergement provisoire et d'urgence de ces populations.

I. LES GENS DU VOYAGE : UN SCHEMA ACCOMPLI A 57 % ET DES EFFORTS A POURSUIVRE DANS LE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL (2011-2017)

La loi du 5 juillet 2000, dite loi Besson relative à l'accueil des gens du voyage, oblige les communes de plus de 5 000 habitants à s'inscrire dans le cadre du schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage (schéma actuel : 2002-2010).

Le schéma départemental, adopté par l'Etat et le Département sur la base d'un diagnostic conjointement élaboré, établit par commune les emplacements à créer.

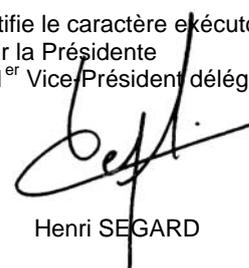
Les **44 communes de plus de 5 000 habitants** de Lille Métropole sont concernées ; **1 600 places** d'accueil sont à créer.

Lille Métropole a atteint **57%** des obligations fixées par le schéma. C'est équivalent à la moyenne nationale (24 000 places réalisées pour une obligation de 42 000).

Au 1^{er} octobre 2010, Lille Métropole compte **770 places mises en service** dans le cadre du schéma départemental : 370 places aménagées en aires d'accueil dans 12 communes (Armentières - Houplines - La Chapelle d'Armentières, Comines, Ronchin, Seclin, Villeneuve d'Ascq, Pérenchies, Wattignies, Lille/Hellemmes, Lomme et Quesnoy-sur-Deûle ouverte au 1^{er} octobre) et 400 places de grand passage aménagées dans 4 autres communes (Bondues, Marcq-en-Baroeul, Marquette, Wambrechies).

Ces places s'ajoutent aux 84 déjà existantes dans les aires anciennes à reconstruire (Lille, Saint André, Watrelos).

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD



Enfin, comme le schéma départemental le prévoyait, 15 logements adaptés pour la sédentarisation des gens du voyage ont été réalisés, équivalents à 60 places.

Lille Métropole comptera ainsi au 1^{er} octobre 2010 un total de 914 places ou équivalents (soit 0.83 places pour 1 000 habitants). **16 communes sur 44** ont rempli totalement leur obligation vis-à-vis du schéma départemental.

Le nouveau schéma départemental (2011 – 2017) devrait être approuvé et publié début 2011.

Les orientations connues du schéma départemental 2011 – 2017 sont la requalification des aires d'accueil anciennes, la création d'une offre d'habitat adapté pour 150 à 200 familles et la poursuite du développement des aires d'accueil (300 places à créer) ainsi que l'offre pour les petits et grands passages (200 places à créer).

Propositions :

- 1) Afin de rééquilibrer l'effort sur l'ensemble du territoire communautaire, notamment au nord, Lille métropole porte déjà, par anticipation du prochain schéma, des projets sur **8 autres sites dans 9 communes** :
 - **5 projets d'aires nouvelles** à Mons, Lesquin (début de travaux : fin 2011) et Roncq/Halluin (début de travaux : fin 2012) puis à Lambersart et Linselles (travaux : 2013). L'aire de Santes-Haubourdin sera quant à elle inscrite en tranche optionnelle.
 - **3 projets de reconstruction des aires** à Lille, Saint André et Watrelos (2011- 2013).

Les moyens budgétaires seront inscrits aux budgets correspondants (2011/2012/2013).

- 2) Les nouveaux projets du schéma 2011-2017 doivent être **inscrits dans les documents d'urbanisme d'ici la fin du mandat (2014)**. L'évaluation des engagements réciproques entre les communes et Lille Métropole se fera dans le cadre des **contrats de territoire**.
- 3) Avant l'échéance du nouveau schéma, il est proposé la réalisation d'**aires de stationnement provisoires**, notamment à destination des voyageurs, comme cela est repris au IV. 1.

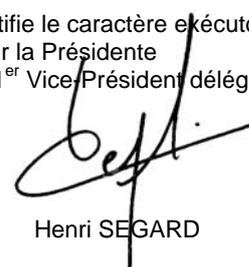
II. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE : LA MOBILISATION DE TOUTES LES COMMUNES PAR LILLE MÉTROPOLÉ INITIÉE EN 2010 EST NÉCESSAIRE

L'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'Etat. Il vise à accueillir des populations sans domicile fixe qu'elles soient munies ou non de titre de séjour.

Lille Métropole est délégataire des aides à la pierre pour la création et la restructuration des structures d'hébergement, qu'elle accompagne aussi sur crédits propres PLAI (50 places financées et 250 humanisées en 2009). Elle a également accompagné la restructuration du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Thiriez à Lille (80 places).

Le territoire de Lille Métropole comptait en mars 2009 (derniers chiffres connus) un total de **3 413 places d'hébergement** :

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD



- 1 490 en hébergement d'insertion et 170 en centres d'accueil pour demandeurs d'asile
- 1 753 places d'hébergement d'urgence permanentes (dont 935 places en centres d'hébergement d'urgence collectifs, 6 lits « halte soins santé », 505 places en hôtel, 307 places « allocation logement temporaire » en logements loués dans le diffus) - *dans ce dernier cas, les ménages doivent être titulaires d'un titre de séjour.*

A ces places permanentes s'ajoutent pour la « **campagne hivernale** » (novembre à mars inclus) **environ 400 places**, réunies assez difficilement chaque année en mobilisant communes, hôpitaux et autres institutions. Malgré cette mobilisation, environ **150 personnes** étaient **sans solution d'hébergement pendant l'hiver 2009-2010**.

Parallèlement au recensement précis des possibilités d'hébergement d'urgence offertes par les communes de Lille Métropole, une démarche de mobilisation de places d'hébergement supplémentaire doit être menée auprès de toutes les communes pour leur permettre de participer à l'effort de solidarité de manière équitable.

Il s'agit à la fois d'identifier les possibilités de réponses rapides et d'envisager les solutions possibles à plus long terme, par commune ou secteur géographique.

Proposition :

Pour mieux anticiper nos réponses et équilibrer les contributions de la campagne hivernale, Lille Métropole poursuivra la démarche de concertation étroite ouverte par une réunion des communes dès le 10 juin 2010. Des réponses précises seront apportées aux communes tant sur la nature des hébergements requis, telle que la mise à disposition du patrimoine diffus des communes et de la communauté urbaine, leur prise en charge financière, leur entretien, le délai d'immobilisation, que sur l'accompagnement des populations locataires. C'est de cette manière que les communes pourront contribuer notamment aux 150 places supplémentaires manquantes, dans la perspective imminente de l'hiver 2010 – 2011.

III. L'ACCUEIL DES POPULATIONS MIGRANTES : DES PROPOSITIONS POUR LE COURT, LE MOYEN ET LE LONG TERMES

L'accueil des populations non domiciliées est une compétence d'Etat.

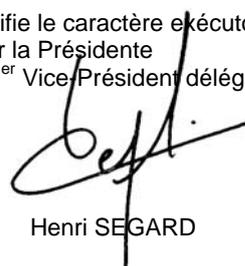
La population Rom représente la principale population d'origine étrangère.

Depuis 2007, un millier de personnes de culture Rom est installé dans Lille Métropole. Leurs conditions d'accueil et d'hébergement sont très précaires.

En **décembre 2008**, pour faire face à l'urgence déjà constatée, Lille Métropole a décidé d'aménager **4 villages d'insertion à Fâches-Thumesnil, Halluin, Lille et Roubaix**. Cet engagement de Lille Métropole en décembre 2008 s'est fait en dehors de son champ de compétences, par volonté politique, en partenariat avec l'Etat.

Les villages d'insertion de Lille Métropole sont une réussite et constituent une innovation en France, en particulier par le partenariat mobilisé (Etat, communes, Education nationale, Département, Caisses d'allocations familiales, CCAS, CPAM, associations AFEJI et AREAS).

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué



Henri SEGARD



Ils accueillent **87 personnes en parcours d'insertion** dans des mobil-homes (de 2 à 5 mobil-homes par site). Les conditions de vie y sont proches de celles d'un logement, l'accompagnement social est assuré, la scolarisation est quasi-générale, l'intégration dans la vie locale meilleure qu'en centre d'hébergement. Ces personnes sont ainsi domiciliées.

La commune de **Ronchin** assure également depuis février 2010 l'accueil de **35 personnes** dans l'ancienne école Sainte-Thérèse réaménagée et équipée avec l'accord de la Ville et une petite subvention de Lille Métropole.

Par ailleurs, plusieurs centaines de personnes sont accueillies en hébergement d'urgence (près de 400 selon l'AREAS), notamment au centre d'hébergement d'urgence Saint-Antoine à Lille, au centre d'hébergement d'urgence rue de la Sablière à Mons-en-Baroeul et dans les hôtels gérés par l'AFEJI avec le concours du Fare pour l'accompagnement social, essentiellement à Tourcoing et Ronchin.

Les autres familles (près de 500 personnes environ d'après l'AREAS) se sont installées sur des terrains sauvages, en baraquements, caravanes ou sous tentes à Loos, Lille - Lomme - Hellemmes, Marquette, Marcq-en-Baroeul, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal. Les conditions d'hébergement de ces familles sont très préoccupantes, en particulier à l'approche de l'hiver.

Au total, une dizaine de communes est concernée par l'accueil de ces populations.

Il s'agit de personnes non domiciliées qui relèvent donc de la compétence de l'Etat. Dans les faits, de nombreux acteurs interviennent (Etat, associations, Département, communes, communauté urbaine) et le travail interinstitutionnel fonctionne.

La sédentarisation en France de ces populations migrantes dans de mauvaises conditions n'est pas une solution que la communauté urbaine veut favoriser. Certaines familles n'ont pas pour la plupart de projet d'intégration dans notre pays et doivent être aidées dans leur retour dans leur pays d'origine. Certaines cependant, suivies et identifiées par les associations, s'inscrivent potentiellement dans une démarche d'intégration. Ces populations ont accès à l'allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance (AMASE) versée par le Département mais non aux dispositifs d'aide légale, en l'absence de titre de séjour.

Propositions :

A- A COURT TERME : PRÉPARER L'HIVER 2010-2011 DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES

Pendant l'hiver, l'état de santé précaire des familles qui ne sont pas retournées dans leur pays peut se détériorer et nécessiter des mesures d'urgence.

Il est proposé la réalisation des actions suivantes :

- 1) Les solutions trouvées dans le cadre de la campagne hivernale ou en structures d'hébergement d'urgence permanentes constitueront une première étape pour **répondre aux urgences des campements à la veille de l'hiver.**
- 2) Afin de mettre à l'abri une famille avec des jeunes enfants ou des personnes en mauvaise santé, la mise à disposition de patrimoine diffus par les communes et la Communauté est une solution temporaire à envisager.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD



- 3) Par ailleurs, il est proposé d'analyser **au cas par cas**, avec les associations et les communes, les **conditions d'équipement des terrains sauvages ne présentant pas de dangers apparents** (sanitaires, conteneurs pour déchets ménagers, accès à l'eau).
En fonction des besoins avérés, les conditions financières d'aménagement seront étudiées avec chaque commune.

B- A MOYEN TERME (2010-2011) : INITIER L'ACTE 2 DES VILLAGES D'INSERTION ET MOBILISER LE PARC « DIFFUS » DES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTÉ

Cette démarche d'insertion s'adresse aux familles prêtes à s'insérer par le travail, la formation, l'apprentissage de la langue française, la scolarisation. Chacune de ces mesures nécessite un travail en lien avec les associations en charge, afin d'assurer l'accompagnement social et de contractualiser ces engagements avec chaque famille.

1) 10 villages d'insertion d'ici fin 2011

Les villages d'insertion sont un excellent outil d'une première étape d'insertion sociale et dans la vie locale. Ils ont aussi l'avantage de pouvoir être mis en place dans un délai de **3 mois** environ, au vu de l'expérience de 2008-2009 menée avec l'Etat (4 villages pour 700 000€ d'investissement et 550 000€ de fonctionnement, Lille Métropole ayant porté l'investissement à hauteur de 400 000€).

Les villages d'insertion permettent aussi d'entrer dans une logique de domiciliation avec de petites installations qui, l'expérience le montre, permettent la bonne insertion des familles dans la vie locale

Il est donc proposé de porter à 10 le nombre de villages d'insertion réalisés sur la métropole d'ici fin 2011 selon le rythme suivant :

- **d'ici fin 2010** : arrêter le choix de **4** implantations pour doubler nos capacités actuelles ;
- **d'ici juin 2011** : avoir réalisé **3** nouveaux villages et arrêter le choix de 2 implantations nouvelles ;
- **d'ici fin 2011** : avoir réalisé **3** nouveaux villages.

La Communauté urbaine interviendra en investissement (viabilisation des villages, achat de mobilier) comme elle l'a fait pour les premiers villages d'insertion.

C'est sur ce projet que l'Etat sera sollicité puisqu'il porte le financement des mobil-homes et du fonctionnement.

2) Mobiliser le parc « diffus » des maisons des communes et de Lille Métropole

Les communes et la Communauté disposent de patrimoine de maisons anciennes, en diffus.

Ce patrimoine pourra être une étape dans le parcours d'insertion des familles issues des villages d'insertion.

Des communes se sont déjà manifestées en ce sens.

C. A LONG TERME (2012-2013) : CRÉER DES PETITES STRUCTURES D'HEBERGEMENT

L'hébergement relève de la compétence de l'Etat ; Lille Métropole gère les crédits de l'Etat par délégation.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD



Les structures d'hébergement en « dur » conçues en fonction d'un projet social adapté aux modes de vie des ménages migrants, constituent une forme de réponse à développer, dans laquelle Lille Métropole accompagne le financement d'Etat sur crédits PLAI.

Une structure d'hébergement est décidée à Tourcoing, rue de la Tossée, sur un terrain en cours d'acquisition par la Communauté urbaine. **Dix logements** sont prévus pour environ **40 personnes, à l'horizon 2012**, pour un coût global de 1,5 à 2 M€ subventionné à hauteur de 40% à part égale entre l'Etat et la communauté urbaine.

Il est proposé, **si l'Etat confirme l'enveloppe de crédits logement sollicités par la Communauté pour maintenir son programme global de logements**, que soi(en)t réalisé(es) **une ou plusieurs structure(s) comparable(s) sur le mandat**, à taille humaine, dans une logique de parcours résidentiel conduisant ensuite au logement de droit commun.

IV. SE MOBILISER ET SE COORDONNER POUR DES ACTIONS COMMUNES

1) La recherche de terrains et immeubles

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, des terrains sont nécessaires, plutôt de petite taille, pour faciliter l'insertion dans la vie locale.

Le patrimoine communautaire constitue un gisement possible. Cependant, il est mal réparti : **35 communes** sur les 85 regroupent **91%** du patrimoine communautaire. En outre, les communes concernées sont bien souvent les mêmes que celles qui œuvrent déjà dans les différents dispositifs décrits plus haut.

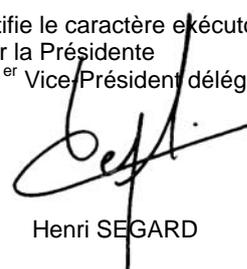
La mobilisation de toutes les communes au travers de leur patrimoine en plus du patrimoine communautaire est donc nécessaire dans le souci d'une répartition homogène des réponses sur l'ensemble du territoire de Lille Métropole.

Il faut aussi moduler la mise à disposition de terrains selon les échéances des projets à préciser qui portent sur des patrimoines disponibles aujourd'hui. En effet, des terrains sont utiles et disponibles pour **6 mois**, d'autres peuvent l'être sur **3 ans**, et d'autres enfin peuvent être dédiés à des opérations de **plus long terme**.

Propositions :

- Il est proposé que **Lille Métropole coordonne auprès de l'ensemble des communes la recherche de terrains disponibles pour des durées variables.**
- Tant que le schéma départemental d'aménagement d'aires de gens du voyage n'est pas abouti, il faut identifier les terrains d'accueil provisoires qui offriraient **une première solution intermédiaire et temporaire** (terrains disponibles pour une durée inférieure à 3 ans), et définir les règles précises de leur utilisation.
Cette réponse sera proposée prioritairement aux populations itinérantes (voyageurs).

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD



2) L'échange de pratiques de solidarité et le travail inter-institutions

Le travail des différents partenaires est souvent effectué à bas bruit et méconnu. Certaines communes ont pris des initiatives en termes d'aide alimentaire et de scolarisation (tarif de cantine à prix minimal, financement de repas, prise en charge de l'assurance scolaire, accès en « classes d'intégration »...) Ces actions mériteraient d'être mieux connues.

Proposition : la Communauté urbaine et l'union départementale des CCAS réuniront conjointement toutes les communes, afin de connaître et favoriser **l'échange de pratiques** de solidarité à l'égard des populations accueillies.

V. MOBILISER LES FONDS EUROPEENS SUR L'ENSEMBLE DES INITIATIVES

Les crédits européens (**FSE et FEDER**) seront sollicités sur l'ensemble des initiatives. Notamment, l'Europe a ouvert la possibilité de faire financer des projets de logement à destination des communautés marginalisées (FEDER).

Propositions :

- 1) Dans le cadre de la révision des crédits européens à mi-parcours, Lille Métropole sollicitera l'Etat et la Région pour mobiliser ces crédits pour le centre d'hébergement de Tourcoing et les nouveaux villages d'insertion.
- 2) Le FSE pourrait être également mobilisé pour les actions menées en faveur de l'insertion économique et sociale des Roms, à travers notamment les associations œuvrant en faveur de ces populations.
- 3) Enfin, dans le cadre de la **coopération décentralisée**, un travail de recensement des relations établies entre notre territoire et les pays d'origine des ressortissants Roms (essentiellement Roumanie et Bulgarie) sera effectué. Des communes de l'agglomération sont en effet jumelées avec des villes de Roumanie et des associations ont développé des liens culturels avec ces pays. Le club des communes à l'international sous la présidence du Vice-Président en charge des relations internationales étudiera et proposera des actions de partenariat économique et de coopération.

VI. LES CONDITIONS DE NOTRE MOBILISATION COLLECTIVE

Pour préparer le plan d'actions, un **groupe de travail spécial**, présidé par Michel-François Delannoy, a été créé. Il s'est réuni les 29 septembre et 18 octobre. Etaient conviés le 1^{er} Vice Président au logement, le Vice Président en charge des gens du voyage, le Vice Président en charge de l'hébergement d'urgence ainsi que tous les premiers Vice Présidents et les présidents de groupe politique.

Le **Collectif Roms**, constitué notamment à partir de la Ligue des droits de l'homme et de l'ATD, et les associations de l'AREAS et de l'AFEGI ont été associés aux travaux préparatoires au plan d'actions.

Sur la base de ce plan d'actions, **l'Etat**, dont les compétences sont en cause, a été sollicité, afin de conduire un travail inter institutionnel dans une démarche constructive.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice Président délégué


Henri SEGARD

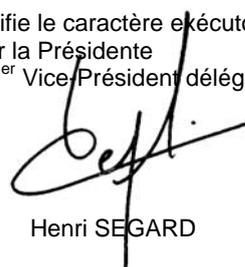


Il appartiendra, en tout état de cause, à chaque **maire** d'assurer la concertation locale pour la mise en œuvre de chacune de ces mesures.

Gérard Caudron, 1^{er} vice président au logement, et Henri Segard, 1^{er} vice Président à la gouvernance, dans le cadre des **contrats de territoire**, suivront la mise en œuvre de notre plan d'actions, en veillant à la mobilisation des services, à l'inscription des moyens budgétaires et à la participation de toutes les communes de la métropole.

En conséquence, les commissions Logement, Urbanisme, aménagement et ville renouvelée et Internationale et Euro Région consultées, il est proposé d'adopter ce plan d'actions.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué



Henri SEGARD

